



REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 30 novembre 2023

**Délibération n°2023-49 – Versement d’une subvention exceptionnelle au Comité des fêtes**

L’an deux mille vingt-trois, le jeudi 30 novembre 2023, le Conseil Municipal de la Commune de Vauhallan, légalement convoqué le samedi 25 novembre 2023, s’est assemblé en salle du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Bernard GLEIZE, Maire de Vauhallan.

Nombre de conseillers :	Exercice : 19	Présents :	Votants :
Présents :	Bernard GLEIZE, Pascal NAWROCKI, Dominique DUMAS, Vincent PAIN, Geneviève SHATER, Alain SCHMITT, Taoues COLL, Guy HALGAND, Lina LEMARIE, Bénédicte ALLENET, Olivier MUSY, Eric MORISSET, Hélène MORONVALLE		
Représentés :	Edwige BONNEFOY donne pouvoir à M. NAWROCKI, Marianne PERDRIJAT donne pouvoir à Mme LEMARIE, Nicolas RICHARD donne pouvoir à M. PAIN, Marie GALANO donne pouvoir à M. GLEIZE		
Absents :	Fabrice NOURY, Marie MAERTENS		
Secrétaire :	Hélène MORONVALLE		

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la demande du Comité des fêtes de bénéficier d’une subvention exceptionnelle de 2 967€, pour faire face à une dépense imprévue au moment de la réalisation du budget 2023,

Sur présentation du rapport par M. Nawrocki, après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l’unanimité,

Article 1 : octroie au Comité des fêtes une subvention exceptionnelle de 2 967 €,

Article 2 : précise que cette dépense est inscrite au budget 2023.



Bernard GLEIZE,  
Maire de Vauhallan

Accusé de réception en préfecture  
091-219106358-20231130-2023\_49-DE  
Date de télétransmission : 06/12/2023  
Date de réception préfecture : 06/12/2023